



Procès-verbal No 10

Séance Ordinaire du Conseil Communal du lundi 29 octobre 2018 à 20h15

L'ordre du jour suivant est accepté tel qu'envoyé aux conseillers communaux :

1. Appel
2. Communications du Bureau
3. Communications de la Municipalité
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2018
5. Communications des délégués aux associations intercommunales
6. Préavis no 19 : Arrêté d'imposition 2019
Rapport de la Commission de Gestion
Discussion – Votation
7. Propositions individuelles et divers

Intervenants	Points
N. Vez Raymond	Ouvre la séance à 20h15.
A. Monteiro	<p>1) Appel</p> <p>Procède à l'appel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 34 membres sont présents ; • 10 membres sont excusés : MM. Christian Aeschlimann, Fred-Henri Bovet, Hubert Gremlich, Henri Lequint, Fred Piderit, Hugo Pradervand, David Prélaz et Tobias Salathé ainsi que Mmes Claire-Lise Derbigny et Nathalie Gremlich ; • M. Marc Prélaz est absent.
N. Vez Raymond	<p>Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.</p> <p>Rappelle aux conseillers que, lorsqu'ils ont un empêchement, ils doivent en informer la Présidente à l'avance et par écrit. Ce soir, plusieurs personnes se sont excusées moins d'une heure avant la séance, parfois même par l'intermédiaire d'un autre conseiller quelques minutes avant celle-ci. Cela n'est pas admissible.</p>



Aucune remarque n'étant faite sur l'ordre du jour, le Conseil peut procéder au traitement des différents points de celui-ci.

2) Communications du Bureau

N. Vez Raymond

Fait part des naissances de :

- Jérôme Monney, né le 28 juin 2018, fils de Régis et Elodie Monney ;
- Maël Garcia, né le 14 juin 2018, fils d'Esteban Garcia et Manon Fillion ;
- Kiara Gulizia, née le 17 août 2018, fille de Vincenzo Gulizia et Valérie Ducret ;
- Noah James, né le 19 septembre 2018, fils d'Andrew et Gemma James.

Fait également part au Conseil du décès de Mme Rita Golay, qui nous a quitté le 16 septembre dernier, dans sa 80ème année. Mme Golay était la maman de M. Philippe Golay, charpentier à Givrins.

Le Conseil se lève et observe une minute de silence.

Rappelle que la prochaine séance du Conseil aura lieu le lundi 10 décembre 2018.

3) Communications de la Municipalité

A. Blumenstein

Informe le Conseil de l'avancée des travaux à la Pile-Dessus ainsi qu'à la Givrine, photos à l'appui.

A la Pile-Dessus, les travaux de creuse de la fosse à lisier (dans la roche !) et de la fumière sont terminés. Les travaux sur la toiture ont débuté en octobre et seront possiblement terminés fin novembre.

A la Givrine, les travaux de creuse (également dans la roche !) ont été faits, la buse posée et le terrain remblayé. Les travaux de construction du parking avancent bien, une grande partie des matériaux est déjà sur place et le planning est respecté, avec une fin des travaux prévue entre 2020 et 2021.

A.-L. Bally

Renseigne le Conseil sur l'état des sources suite à la sécheresse qui a sévi cet été et cet automne.

Les sources gravitaires – soit l'écoulement naturel en pente douce via les captages qui passent sous le chemin de la Forêt - ne donnent plus d'eau à cette période de l'année mais cela n'a rien d'exceptionnel.

Nous avons toutefois suffisamment d'eau pour subvenir aux besoins de la Commune grâce au puits – soit le forage qui a été fait en vertical jusqu'à la nappe qui se trouve à 23 mètres de profondeur.

La pompe est malheureusement tombée en panne au mois d'août et la Commune a dû recourir à l'eau de la SAPAN pendant 1 mois et demi. Tout est maintenant rentré dans l'ordre.

Dernièrement, c'est la SAPAN qui a demandé notre accord pour condamner temporairement notre alimentation et utiliser la pompe normalement prévue pour diriger l'eau de la SAPAN sur Givrins afin d'alimenter les communes de Genolier et Arzier, ce que la commune a naturellement accepté. A noter que ces changements de connexion peuvent être faits très rapidement (dans l'heure).

N. Vez Raymond

Demande s'il y a du nouveau s'agissant de la légalisation des zones de captage.



A.-L. Bally	<p>L'inspecteur cantonal est venu la semaine dernière et a fait le tour de toutes les installations. La mise à jour actuelle du plan directeur de la distribution d'eau (dossier traité par Bovard & Nickl) couvre également l'autocontrôle par la Commune de l'entretien et des ressources.</p> <p>Le réservoir des Chaumilles (datant de 1809 !) devra malheureusement être condamné dans les 10 ans car il n'est plus aux normes malgré son excellent état. Cela étant, le réservoir du Molard a des cuves suffisamment grandes pour subvenir aux besoins de la Commune et il ne sera pas nécessaire de construire un nouveau réservoir après la fermeture de celui des Chaumilles. Tout au plus faudra-t-il prévoir une cuve de 100 m3, sorte de « station intermédiaire tampon » entre le puits de captage et le réservoir du Molard.</p>
P. Zuberbühler	<p>S'agissant du « Projet Gare » sur la parcelle no 280, la Commune et la société Equitim ont choisi l'architecte qui sera mandaté suite à un concours fait à compte d'auteur. Le Préavis et l'acte notarié pour la création d'un droit distinct et permanent (DDP) en faveur de la société Equitim sont en préparation. Si la Commission de gestion sera naturellement appelée à faire un rapport sur ce Préavis, il serait également souhaitable de nommer une Commission ad hoc.</p>
N. Vez Raymond	<p>Demande aux conseillers qui serait d'accord de faire partie de cette Commission.</p> <p>Mme Florence Limat, ainsi que MM. Francesco di Pierro, Rodolphe Fahrni, Pierre Gonthier et Yves Pradervand se proposent et la Présidente les en remercie.</p> <p>Demande par ailleurs à la Municipalité si elle a des nouvelles par rapport à la décision du Tribunal Cantonal dans le dossier LPG Grand-Pré.</p>
S. Adams	<p>Ce n'est pas le cas.</p> <p>En revanche, dans le cadre du PGA, le SDT a envoyé un mail aujourd'hui même et une réunion avec l'urbaniste aura lieu demain. Le Conseil sera tenu informé des développements de ce dossier lors de sa prochaine séance.</p>
4) Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2018	
N. Vez Raymond	<p>Demande s'il y a des commentaires sur le procès-verbal de la séance du 27 juin 2018.</p>
S. Adams	<p>En page 8, remplacer « <i>au vu des classes spécialisées que comprend la nouvelle école, de telles classes étant encore rares dans le canton</i> » par « <i>au vu de la salle de gymnastique triple que comprend la nouvelle école, de telles salles étant encore rares dans le canton</i> ».</p>
J.-P. Berger	<p>En page 9, corriger ses initiales (J.-P. Berger et non P.-A. Berger !).</p>
N. Vez Raymond	<p>Prend note des modifications demandées qui seront apportées au procès-verbal. Soumet celui-ci avec les modifications au vote du Conseil qui l'approuve à l'unanimité des membres présents, moins deux abstentions.</p>
5) Communications des délégués aux associations intercommunales	
N. Vez Raymond	<p>Passe la parole à la Commission ad hoc qui a travaillé sur la révision partielle des statuts de Région Nyon et ceux de l'ORPC (Organisation Régionale de Protection Civile) et</p>



en remercie les membres, soit Mmes Claire Sippel et Florence Malherbe Vendrell ainsi que M. Pierre Gonthier, pour le gros travail fourni dans ces dossiers.

P. Gonthier

Lit le rapport de la Commission ad hoc sur la révision des statuts de Région Nyon qui regroupe 42 communes.

La révision concerne la suppression du but optionnel d'intégration au DISREN (Dispositif d'Investissements Solidaire de Région Nyon).

Les responsables du CoDir de Région Nyon ont dressé un bilan positif de *«la phase expérimentale 2016-2021, soit 3,5 ans de fonctionnement réussi, 100% des projets validés par le Conseil Intercommunal»*. Le DISREN fonctionne et *«permet de concrétiser des investissements dans le district et de mobiliser de manière conséquente des fonds tiers»*. Le CI relève toutefois une *«incohérence dans le système, puisque des communes font partie de la Région de Nyon, mais ne participent pas aux investissements»*. *«La suppression du but optionnel vise à annuler une inégalité entre les communes membres de l'association»*. A noter que *«l'unanimité des communes est requise pour la modification statutaire»*. *«Si une ou plusieurs communes n'adhèrent pas aux propositions, leur sortie de l'association devra être négociée»*.

«Pour Givrins, quelle que soit l'issue des consultations des 42 communes membres d'ici au 30 octobre 2018, rien ne change puisque notre commune a adhéré au DISREN et contribue donc financièrement aux investissements de notre région». Pour la Commission ad hoc, *«la suppression du but optionnel (...) est essentielle pour le bon fonctionnement de la Région de Nyon»*. Après l'actuelle phase de consultation *«le CODIR donnera son préavis d'ici au 28 février 2019»*.

C. Sippel

Lit ensuite le rapport de la Commission ad hoc sur la révision des statuts de l'ORPC, laquelle *«compte 47 communes»*.

Les modifications statutaires proposées *«sont dictées par une mise en conformité pour être en adéquation avec la LC et une volonté d'améliorer la capacité d'action du Codir de la Protection Civile»*. Elles portent sur 4 points :

1. Changement *«du siège de Nyon à Prangins, suite au déménagement de la PC»* sur *«l'ancien site de l'émetteur des signaux horaires HBG de Prangins»* ;
2. Modification du quorum qui passerait *«de 75% des voix à la majorité absolue»*, afin de ne pas bloquer la prise de décision et l'avancement des dossiers même lorsque le 75% des communes n'est pas représenté à une assemblée, ce qui semble arriver relativement souvent.
3. *«Augmentation du plafond d'endettement de CHF 1 mio à CHF 3 mios»* ; dans le *«but de gérer au mieux les travaux à poursuivre pour adapter les bâtiments et installations aux besoins de la Protection Civile»*. Rappelle que *«la limite du plafond d'endettement est un outil, mais pas l'endettement proprement dit. Le fait de passer à 3 mios permettra d'emprunter si nécessaire pour continuer dans les travaux, sans devoir repasser par la procédure que nous connaissions aujourd'hui, c'est-à-dire par la décision des 47 communes»*. *«Si nous analysons les risques pour notre commune, il est infime, considérant que 47 communes contribuent financièrement à la Protection Civile, en fonction de leur population, avec deux grandes communes contributrices qui sont les villes de Nyon et Gland»*.
4. Adaptation de certains articles à la LC et à la LVPCI, notamment *«relatives aux attributions du Codir (...) qui fera passer de 3 à 14 objets détaillés, une définition claire de la prise en charge des frais courants et des frais liés à l'infrastructure et à la mise à disposition des constructions»*.



	<p>La procédure de modification statutaire est actuellement dans sa phase de consultation. La Municipalité devra rendre sa prise de position au Codir d'ici au 30 novembre. Le « <i>passage devant les législatifs communaux, pour voter sur la version finale de la révision des statuts de l'ORPC</i> » devrait avoir lieu en 2019.</p> <p>Pour sa part, la Commission ad hoc est favorable aux modifications proposées qui lui semblent nécessaires. Elle adressera « <i>ces prochains jours, un rapport dans ce sens à la Municipalité</i> ».</p>
N. Vez Raymond	<p>Aucune intervention n'étant demandée sur les rapports de modifications statutaires de Région Nyon et de l'ORPC, remercie M. Gonthier et Mme Sippel et demande s'il y a d'autres interventions sur ce point de l'ordre du jour.</p>
R. Fahri	<p>Prend la parole en tant que membre du Conseil d'administration du CAD SA qui s'est réuni la semaine dernière, afin de tenir le Conseil informé de la situation du chauffage à distance sur la période de chauffe de juin 2017 à juin 2018.</p>
	<p>La consommation a augmenté de 2% durant cette période. Cette faible augmentation s'explique par le climat relativement doux.</p> <p>Cette année, 3 nouveaux raccordements seront faits pour un total de 100kw, ce qui représentera une augmentation de consommation de plus de 15%. La consommation privée dépassera ainsi la consommation pour les bâtiments publics.</p> <p>Les taxes de ces nouveaux raccordements s'élèveront à CHF 47'000, dont CHF 20'000 seront reversés à la Commune.</p> <p>Les installations du chauffage à distance sont performantes et leur utilisation a été optimisée en réduisant les pertes. Le rendement dépasse 80%, ce qui est très bon.</p> <p>Une présentation sur les finances de la société sera prochainement faite au Conseil, après réception du rapport des vérificateurs aux comptes et décision du conseil d'administration sur les comptes du dernier exercice.</p> <p>Pour conclure, rappelle que le chauffage à distance permet d'utiliser le bois de la Commune, ce qui n'est pas à négliger.</p>
S. Breitenmoser	<p>AISGE : lors de la séance du 26 septembre dernier, le budget 2019 a été approuvé à une large majorité.</p>
N. Vez Raymond	<p>Remercie les différents intervenants sur ce point de l'ordre du jour. Il est en effet très profitable au Conseil d'être tenu régulièrement informé des activités des associations intercommunales. Demande toutefois qu'à l'avenir, les délégués qui souhaitent présenter un rapport veuillent bien en informer le bureau en amont. En particulier, lorsque des rapports sont rédigés, cela faciliterait grandement le travail du bureau d'en recevoir une copie avant la séance.</p>
	<p>6) Préavis no 19 : Arrêté d'imposition 2019 Rapport de la Commission de Gestion Discussion - votation</p>
P. Zuberbühler	<p>Avant de passer à la présentation de l'Arrêté d'imposition, tient à féliciter les membres de la Commission ad hoc qui a travaillé sur les révisions statutaires de Région Nyon et de l'ORPC et les remercie pour leurs rapports et leurs conclusions.</p> <p>S'inquiète de ce que certaines grandes communes envisagent de quitter une association comme Région Nyon car elle est essentielle au bon développement de la région.</p> <p>Se réjouit que la Commune en soit consciente et ait une position forte et tranchée sur ces thèmes, ce qu'elle a démontré lors des votes du Conseil sur le PIR (accepté à l'unanimité) et le DISREN (accepté à l'unanimité moins 4 abstentions).</p>



	Présente ensuite le Préavis no 19 et en donne lecture des conclusions.
Y. Bechtel	Lit le rapport de la Commission de Gestion qui soutient dans ses conclusions l'Arrêté d'imposition proposé par la Municipalité.
N. Vez Raymond	Demande à la Commission de Gestion de bien vouloir clarifier pour quelle raison elle estime qu'« <i>une future augmentation (...) ne pourra en aucun cas être justifiée par le nouveau système de péréquation</i> », dans la mesure où il semble que beaucoup de communes se voient actuellement contraintes d'augmenter leur taux d'imposition communal en raison, non seulement des conséquences attendues de la RIE III, mais également à cause de la péréquation.
M. Stark	Le taux d'imposition communal n'a quasi aucune influence sur le système de péréquation existant. Le calcul de la péréquation et la distribution de la charge sociale sont basés sur la valeur du point d'impôt par habitant d'une commune. C'est cette valeur qui permet d'évaluer la capacité financière d'une commune. Plus cette valeur est élevée, plus la commune devra contribuer au titre de la péréquation. Une augmentation du taux d'imposition ne réduirait pas la péréquation. En revanche, si la valeur du point d'impôt par habitant augmente, le montant de la péréquation dû par la commune augmentera également.
	S'agissant du nouveau système de péréquation, on ne dispose actuellement pas de suffisamment d'informations.
N. Vez Raymond	Remercie M. Stark pour ses explications. Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est procédé au vote sur le Préavis no 19. Rappelle que le vote porte sur l'intégralité de l'Arrêté sur le taux d'imposition.
	Le Préavis no 19 est approuvé à l'unanimité des membres présents, moins une abstention.
	7) Propositions individuelles et divers
A.-C. Prélaz Girod	S'inquiète de ce que les automobilistes, notamment des véhicules d'entreprises, roulent encore trop vite au centre du village et demande quelles actions concrètes pourraient être entreprises dans le cadre d'une plus grande prévention.
P. Zuberbühler	Le gros problème au centre du village est la priorité de droite. Le radar mobile est assez efficace mais peut-être pas suffisant. La Commune pourrait demander à la gendarmerie d'assurer une présence sporadique à certaines heures dans un but éducatif.
A. Blumenstein	La zone 30kmh a été légalisée, à l'exception de la route de la Scie et de la route de Trélex. Il est donc possible d'intervenir dans cette zone, y compris d'y mettre un radar.
N. Vez Raymond	Plus aucune prise de parole n'étant demandée, remercie les conseillers et lève la séance à 21 heures 30.
P. Zuberbühler	Invite tous les conseillers et les municipaux à une verrée au casino.



La Présidente

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'NVR'.

Nathalie Vez Raymond



La secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'AM'.

Aline Monteiro Alves